

## DEMANDE D'INSCRIPTION À TITRE DE MEMBRE ÉTUDIANT

NOM DU CANDIDAT OU DE LA CANDIDATE (EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

## RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT OU LA CANDIDATE :

NOM LE	ÉGAL :	(Nom de famille)	(Prénom)		(INITIALE)
45550	05 D00TAL5	(NOW DE PAWILLE)	(I RENOWI)		(INITIALE)
ADRESSE POSTALE :		(RUE)		(VILLE)	
		(PROVINCE)		(CODE POSTAL)	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
COURR	IEL:				
TÉLÉPH	IONE :				
DATE D	E NAISSANCE :	-			
LIEU DE	E NAISSANCE :				
DÉCLA	RATION:				
			ue je suis inscrit(e) dans le progra		, école
			OU		
	Je comprends of les ans.	nprends qu'il n'y a <b>pas de</b> frais d'adhésion pour les étudiants et que je dois renouveler ma demande tou 			
	Je demande par la présente mon inscription à titre de membre étudiant de l'Association des architectes de Nouveau-Brunswick et j'accepte, si ma demande est approuvée, de respecter <u>la loi et les règlement administratifs</u> de l'Association.				
	Je comprends of les ans.	qu'il n'y a <b>pas de</b> frais d'ad	lhésion pour les étudiants et que	je dois renouveler m	na demande tous
	J'autorise par la présente le partage de mes coordonnées avec la NSAA, l'AAPEI et l'ALBNL pour que je puisse recevoir les nouvelles régionales qui s'adressent aux étudiants, l'information sur les cours offerts et les mises à jour dans le programme des étudiants et des stagiaires.				
	J'accepte par la présente de soumettre le formulaire qui suit (qui doit être rempli par l'université mentionnée ci- dessus), avec la soumission de mes heures de stage à titre de membre étudiant après mon premier bloc d'empl (Ne s'applique pas aux candidats AÉVE)				
SIGNA	ΓURE DU CANDI	IDAT OU DE LA CANDIDAT	ΓE:		
DATE :					

## **APERÇU**

Des lois provinciales et territoriales ont donné à chaque ordre d'architectes l'autorité et la responsabilité d'établir des normes d'admission et des normes de compétences pour les candidats qui désirent obtenir un permis d'exercice de l'architecture ou être inscrits au tableau des membres dans leurs provinces ou territoires respectifs.

La Norme canadienne de formation pour les architectes (la Norme) est l'exigence en matière de formation universitaire établie par le Regroupement des ordres d'architectes du Canada (ROAC) pour les candidats qui désirent exercer l'architecture au Canada. Cette Norme est habilitée par les Conditions de délivrance des permis d'architecte au Canada qui ont été développées et adoptées collectivement par les membres du ROAC.

La Norme appuie diverses voies menant à l'obtention du permis d'exercice qui donnent aux candidats de diverses circonstances un accès à la profession élargi. Elle comprend aussi les normes de compétences reconnues sur la scène nationale qui établissent les critères cohérents auxquels les candidats doivent satisfaire, quelle que soit la voie d'accès au permis d'exercice choisie.

La Norme a deux composantes – une pour les établissements d'enseignement et une pour les individus. Elle établit les **Critères de performance de l'étudiant** (CPE) et les **Critères de performance du programme** (CPP) pour les écoles universitaires d'architecture agréées par un organisme reconnu par le ROAC et les normes curriculaires basées sur un nombre d'heures pour les détenteurs d'un grade ou d'un diplôme en architecture d'un établissement non agréé par un organisme reconnu par le ROAC.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2020, le ROAC a approuvé et lancé un nouveau Programme de stage en architecture (PSA). Ce nouveau PSA permet aux membres du ROAC d'accepter la soumission des heures de stage effectuées par un étudiant. L'AANB examine et approuve ces heures selon les modalités décrites à l'Annexe B du PSA.

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, pour être admissibles, les heures de stage accomplies par un étudiant devront satisfaire aux exigences suivantes :

- 1. être effectuées pendant que l'étudiant est inscrit dans un programme d'études agréé dont il suit le programme;
- 2. être effectuées pendant que l'étudiant est inscrit dans l'une ou l'autre des deux dernières années d'un programme de maîtrise agréé par le CCCA.

Toute expérience acquise avant le début des deux dernières années d'un programme de maîtrise agréé par le CCCA ou pendant un congé du programme ne sera pas admissible.

## **EXIGENCES RELATIVES À L'UNIVERSITÉ**

Pour que les heures effectuées à titre d'étudiant soient prises en compte, la confirmation qui suit doit être dûment remplie et signée.

CONFIRMATIO Je,(REPRÉSENTANT D	N , suis dûment autorisé(e) à f E L'UNIVERSITÉ – EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)	ournir la confirmation qui suit au nom de
l'école/la faculté	de	
		(NOM DE L'UNIVERSITÉ)
Je confirme par	la présente que	
·	(Nom de l'étudiant ou de l'étudiante)	
est:	inscrit(e) dans un programme agréé et dont il suit les c	cours
	inscrit dans l'une des deux dernières années d'un prog	gramme de maîtrise agréé par le CCCA.
SIGNATURE : _	DATE :	